

ENSEIGNEMENTS & PRATIQUES

Les cycles d'apprentissage au Conservatoire Hors temps scolaire

CYCLE 1 : à partir de 7 ans (CE1)

Le **Cycle 1** est un cycle de 3 à 5 ans. Il met en place les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptées à l'âge de l'enfant.

Organisation

Cette première étape se construit autour de 3 Unités d'Enseignement :

- **Formation Musicale***
- **Pratique instrumentale et/ou vocale**
- **Pratique collective**

Orientation

L'**attestation de Fin de Cycle 1**, après validation des 3 Unités d'Enseignement, donne accès direct au **Cycle 2**.

*Le Conservatoire propose des cours spécifiques pour les adultes débutants et les adolescents à partir de 11 ans)

CYCLE 2

Le **Cycle 2** est un cycle de 3 à 5 ans. Il est le prolongement du Cycle 1 et il permet d'approfondir les connaissances. Il est basé sur une approche globale des apprentissages proposée sous la forme d'un enseignement par modules et d'une pédagogie différenciée.

Organisation

Au travers de parcours personnalisés, une offre de modules aux contenus diversifiés est proposée autour de 3 Unités d'Enseignement :

- **Formation musicale Générale et Culture Musicale Générale**
- **Pratique instrumentale et/ou vocale**
- **Pratique collective**

Orientation

L'obtention du **Brevet d'Études Musicales**, après validation des 3 Unités d'Enseignement, donne accès direct au **Cycle 3 diplômant*** ou à l'examen d'entrée au **Cycle d'Orientation Professionnelle**.

*Il est possible d'intégrer le **Cycle 3 non diplômant**, essentiellement basé sur une pratique collective, selon projet

ENSEIGNEMENTS & PRATIQUES

CYCLE 3

Le **Cycle 3** s'inscrit dans la continuité des cycles précédents et finalise une formation initiale complète. Il se décline en 3 parcours distincts*, aux finalités différentes :

- Le **Cycle 3 diplômant** permet l'obtention du **Certificat d'Études Musicales** et la poursuite d'une pratique amateur autonome
- Le **Cycle d'Orientation Professionnelle** se conclut par le **Diplôme d'Études Musicales** et ouvre l'accès à la formation professionnelle et aux parcours diplômants de l'enseignement supérieur
- Le **Cycle 3 non diplômant** consiste en un parcours personnalisé de formation organisé autour d'une pratique collective et d'un soutien individuel

*Des passerelles sont possibles entre les 3 parcours

Cycle 3 diplômant	Cycle d'Orientation Professionnelle	Cycle 3 non diplômant
UE Dominante	UE Dominante	
Pratique instrumentale et/ou vocale + 1 module associé	Pratique instrumentale et/ou vocale + 2 modules associés	Atelier pratique collective + Soutien individualisé
UE Formation et Culture Musicales et Générales	UE Formation et Culture Musicales et Générales	
2 modules obligatoires + 1 module complémentaire + 1 module optionnel	4 modules obligatoires + 2 modules complémentaires + 2 modules optionnels	
UE Pratique collective	UE Pratique collective	
Musique de chambre Pratique orchestrale, ou vocale, dirigée Atelier autre pratique au choix	Musique de chambre Pratique orchestrale, ou vocale, dirigée Atelier autre pratique au choix	